



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 25 juin 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Xavier BECK, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER, Madame Anne RAMOS,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 20-2 - Compte de gestion 2019 de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes - Budget annexe relatif aux cantines.

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présenter au conseil d'administration, le compte de gestion 2019 du budget annexe relatif aux cantines produit par Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La balance générale des comptes qui reprend, d'une part, les recettes constatées et, d'autre part, les dépenses effectuées, s'établit de la manière suivante :

1°) Reprise de l'excédent de clôture 2018 + 158 253,38 Euros

2°) Résultat de la gestion 2019 (déficit) - 34 175,83 Euros
se détaillant comme suit :

* Montant net des titres de recettes : 803 870,16 Euros

* Montant net des mandats : 838 045,99 Euros

3°) Soit un excédent global de clôture à la fin
de l'exercice 2019 s'élevant à : + 124 077,55 Euros

Je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion 2019 de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2019 du budget annexe relatif aux cantines qui vous est soumis par ailleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- en l'absence de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes, d'approuver le compte de gestion 2019 présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2019 du budget annexe relatif aux cantines.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY